

Délibération 2023-056

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Date de la convocation : mercredi 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 15
 Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : LELANDAIS Guillaume (pouvoir à RIES Stéphanie), TRAVERT Dominique (pouvoir à VASSELIN Denise).

Excusés : LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony.

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

Objet : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE AU 01/09/2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués au restaurant scolaire depuis le 1^{er} décembre 2022 ; il propose de répercuter partiellement les augmentations subies par le budget communal et notamment les nouveaux tarifs de fourniture des repas.

Il présente la grille tarifaire qui serait applicable au 1^{er} septembre 2023 :

	Tarifs repas au 01/12/2022	Tarifs repas au 01/09/2023
1er enfant domicilié à Saint Sauveur le Vicomte	3,65 €	3,95 €
2e enfant domicilié à Saint Sauveur le Vicomte	3,55 €	3,85 €
3e enfant domicilié à Saint Sauveur le Vicomte	3,45 €	3,75 €
Enfants des communes de Neufmesnil et Rauville la Place (participation des communes)	3,65 €	3,95 €
Participation communes de Neufmesnil et Rauville la Place	1,28 €	1,50 €
Classe ULIS	3,65 €	3,95 €
Autre enfant	4,93 €	5,20 €
Personnel communal	3,76 €	Avantage en nature
Autres adultes	5,26 €	5,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2023,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS